



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/306

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 7 (tranche conditionnelle 5). Demande de subventions. Autorisation

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de forte évolution urbaine, le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un important parc urbain d'agglomération sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite, du pont Chaban-Delmas au futur franchissement J.J. Bosc.

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques pour une superficie de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette première séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes (soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles), afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros. Chacune de ces tranches a été affermie selon un échéancier défini dans le cadre de l'appel d'offre.

Dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, la Direction générale « Haute qualité de la Vie » entame les travaux de la tranche conditionnelle 5 évalués à un montant de **712 351,15 € HT** et programmés au début du troisième trimestre 2016. Cette tranche consistera à poursuivre la plantation en lanières d'allées d'arbres de manière plus ou moins dense, conformément aux principes paysagers définis par Michel Desvigne. Pour assurer l'intégration d'un ouvrage hydraulique existant à l'aménagement déjà réalisé, le tracé en lanières sera renforcé sur cette phase.

La réalisation des travaux de la tranche conditionnelle 5 est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan prévisionnel défini ci-après :

Répartition des cofinancements – TC 5		
	Montant HT	Pourcentage
Union européenne (FEDER)	249.322,90 €	35,00 %
Conseil départemental	100.000,00 €	14,04 %
Bordeaux Métropole	181.514,12 €	25,48 %
Ville de Bordeaux	181.514,13 €	25,48 %
Total	712 351,15 €	100,00

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville serait amenée à prendre à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ces cofinancements ;
- à encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Magali FRONZES